

## AVIS PUBLIC

Je donne avis que le mardi 7 janvier 2025, à 19 h 30, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent tiendra une séance publique à la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, pour statuer sur trois demandes de dérogation mineure au règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

La première demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 2020, rue Suzanne-Coallier et a pour objet d'autoriser la distance d'une construction souterraine non apparente qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

La deuxième demande de dérogation mineure concerne les propriétés situées du 180 au 200, boulevard Marcel-Laurin et au 1900, rue Suzanne-Coallier et a pour objet d'autoriser la distance de constructions accessoires qui ne respectent pas toutes les normes applicables.

La troisième demande de dérogation mineure concerne la propriété située au 180, boulevard Marcel-Laurin et a pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale isolée dont la distance de la construction souterraine non apparente et la localisation de la case de stationnement réservée pour service et livraison à domicile ne respectent pas toutes les normes applicables.

Fait à Montréal, le 21 décembre 2024.

Benoit Turenne  
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement